

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 11 AVRIL 2024

Nombre de membres :

En exercice : 16

Présents : 14

Pouvoirs : 0

Votants : 14

Date de convocation et d'affichage :

5 avril 2024

Numéro :

D20240411_106

Objet :

Acquisition d'une solution de plateforme de vente en ligne via l' UGAP pour la plateforme citoyenne Dombes'Connect

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 17 heures 00, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Saint-Nizier-le-Désert, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MIONNAY	Émilie	FLEURY	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		

Secrétaire de séance élu : **Philippe POTTIER**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n°D20231116_228 du Conseil Communautaire du 16 novembre 2023 approuvant le déploiement d'une plateforme numérique à destination des habitants du territoire ;

Vu les crédits prévus en investissement pour la plateforme citoyenne présentés en Débat d'Orientatation Budgétaire le 21 décembre 2023 et votés au budget primitif le 15 février 2024 ;

Vu le code de commande publique, et notamment ses articles L.2113-2 à L2113-5 relatifs aux centrales d'achat ;
Vu la proposition de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), centrale d'achats des collectivités territoriales et EPCI ;
Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;
Vu la délibération n°D2020_07_05_099 du Conseil communautaire de déléguer au Bureau une partie de ses attributions et notamment concernant les marchés publics, de signer, prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant total supérieur à 50 000 euros HT et inférieur ou égal à 90 000 euros HT ;

Considérant,

La Communauté de Communes de la Dombes, dans le cadre de ses compétences, a souhaité déployer un outil numérique unique de commercialisation en ligne de prestations et de services afin de répondre de manière coordonnée et pertinente aux besoins et aux attentes des usagers. Le moyen de paiement proposé à l'utilisateur par la plateforme de vente en ligne est exclusivement la carte bancaire, via un module de paiement en ligne.

Cette décision de mise en place et de développement d'une plateforme numérique à destination des habitants a été délibérée lors du Conseil Communautaire du 16 novembre 2023 avec un budget prévisionnel d'investissement sur la période 2024-2026 évalué à 590 000 €.

L'union des groupements d'achats publics (UGAP) est un établissement public industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle du ministre chargé de l'action et des comptes publics et du ministre chargé de l'Education Nationale. L'UGAP agit en tant qu'intermédiaire entre les fournisseurs et les [acheteurs publics](#), tels que les collectivités territoriales, les établissements publics, les administrations de l'État, les hôpitaux, etc. Son rôle est de centraliser les besoins des acheteurs publics et de négocier des contrats-cadres avec les fournisseurs, ce qui permet aux acheteurs de bénéficier de tarifs avantageux et de conditions contractuelles préétablies.

La CC de la Dombes a fait appel à l'UGAP pour l'acquisition d'une solution pour la plateforme de vente en ligne Dombes Connect. La demande de la CCD concerne pour l'instant des modules de base nécessaires au lancement de la plateforme et des modules permettant de répondre aux communes déjà engagées dans la démarche. D'autres fonctionnalités feront l'objet de demandes commerciales ultérieures en fonction du déploiement de la plateforme (demandes des communes, nouvelles fonctionnalités, ...).

La solution proposée par l'UGAP est celle développée par la société AchetezA. AchetezA est la solution multiplateformes Full Web SaaS et SOA de dématérialisation d'une collectivité locale et d'un territoire la plus avancée du marché. Depuis n'importe quelle machine reliée à internet, AchetezA est accessible via ordinateur, tablette ou smartphone (aucune installation sur machine locale). L'interface AchetezA fonctionne avec l'ensemble des navigateurs récents. Tout ce qui se vend sur un territoire trouve une solution métiers testée et approuvée dans le même écosystème numérique :

- Régies des services de la collectivité
- E-booking & E-tourisme
- Economie de proximité (artisans, commerçants, restaurants, producteurs, contrôle d'accès, services, industriels, associations...).

La digitalisation des démarches d'une collectivité, la mise en ligne d'applications modernes, le contrôle d'accès/billetterie, le CRM compte usager unique font parties de l'écosystème.

L'offre de l'UGAP pour les modules de lancement de la plateforme, estimée à 80 000 € HT, comprend :

- 1 Place des Marchés – régie des collectivités
- 1 pack « automatisation comptabilité »
- 2 packs « module métier »
- 6 déploiements « lieux inscription payante »
- 1 plateforme de démarches
- 1 pack CRM et 1 connecteur France Connect pour les comptes usagers.

L'offre définitive de l'UGAP sera communiquée en séance. Par ailleurs, les crédits en investissements ont bien été prévus et votés lors du vote du budget primitif 2024.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'approuver l'offre de l'UGAP pour l'acquisition d'une solution de plateforme de vente en ligne développée par la société Achetez'A telle que détaillée dans la proposition commerciale pour un montant de 79 406,97 € HT et correspondant aux modules initiaux nécessaires au lancement de la plateforme,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la proposition financière et technique de l'UGAP ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier y compris les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'offre de l'UGAP pour l'acquisition d'une solution de plateforme de vente en ligne développée par la société Achetez'A telle que détaillée dans la proposition commerciale pour un montant de 79 406,97 € HT et correspondant aux modules initiaux nécessaires au lancement de la plateforme,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer la proposition financière et technique de l'UGAP ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier y compris les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, le 11 avril 2024.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

